



## Pension alimentaire et séjour linguistique

Par **Lilouparme**, le **02/11/2009** à **15:39**

Bonjour,  
Mon ex-mari me verse une pension alimentaire de 200 € chaque mois depuis notre divorce. Ma fille, élève en 4ème, envisage de participer à un séjour linguistique en Angleterre avec sa classe en fin d'année scolaire 2010.  
Les frais concernant ce séjour sont-ils pris en compte dans la pension alimentaire versée ou bien puis-je faire appel au papa pour participer, à frais partagés bien sûr entre nous 2, au paiement de cette somme ?  
Merci d'avance pour votre réponse.  
Cordialement.